



La politique éducative et culturelle académique

Dispositif partenarial avec l'IMFP & Salon de Musique

Module 1 : Concerts itinérants

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et l'IMFP est proposé un dispositif d'actions de fréquentation et de pratiques artistiques et culturelles dans le domaine de la musique vivante à travers la diffusion de concerts « musiques actuelles » au plus près des écoles et/ou établissements concernés.

A partir de ces propositions, les établissements scolaires définissent et développent leur projet, en étroite partenariat avec l'IMFP et les équipes pédagogiques. Celui-ci sera un jalon repéré du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Il s'inscrit dans une problématique relative à l'histoire des arts à partir du Cycle 3 et sera décliné au sein de l'enseignement de l'éducation musicale.

Les établissements construiront un projet propre qui participera :

- Au projet d'école et au volet culturel de l'établissement
- Au développement des trois piliers du PEAC ; rencontres, pratiques et connaissances
- En concrétisant les liaisons inter-cycles et inter-degrés
- En luttant contre le décrochage scolaire et en favorisant la réussite de tous les élèves

Chaque concert est participatif : les élèves interviendront durant le spectacle autour d'un travail musical ou choral.

L'Éducation nationale, en partenariat avec l'IMFP / Salon de Musique et les artistes, accompagnera les spectacles à l'aide de documents pédagogiques à destination des établissements. Elle fournira les supports nécessaires à la mise en œuvre du projet avec les élèves.

Un échange pourra être prévu avec les artistes en fin de concert sur demande, afin de permettre aux élèves d'appréhender notamment leur métier. Cet échange permettra à ceux-ci de développer leurs connaissances, leur jugement critique et leur goût musical. Les classes ont aussi la possibilité de joindre les artistes par mail.

Le coût de la participation à un spectacle du dispositif s'élève à hauteur de 5 euros par élève. Pour rappel, selon la législation en vigueur, aucun financement ne peut être sollicité directement auprès des familles pour une action pendant le temps scolaire et ce afin de respecter le principe de gratuité de l'école. Ce financement sera donc à la charge des écoles et/ou établissements.

Une aide complémentaire de la DSDEN peut être sollicitée par le 1er degré (4€ pour les zones REP, REP+, rurales et 2,5€ pour les autres - dans la limite des crédits disponibles).

Les concerts se déplacent au plus près des établissements et ne nécessitent donc pas de transport.

En l'absence de salle à proximité, une participation au transport vers une commune voisine peut être sollicitée à la DSDEN pour le 1er degré.

Les transports ne sont pas pris en charge par l'opération. Cependant, l'IMFP peut se déplacer dans une salle au plus près des établissements.

L'IMFP

Créé en 1979 sous forme associative à l'initiative de Michel Barrot, l'Institut Musical de Formation Professionnelle s'est fixé pour objectif de former des stagiaires de tous niveaux capables de « Vivre de Musique ».

L'institut Musical de Formation Professionnelle est implanté sur la commune de Salon-de-Provence depuis septembre 1988 : la formation professionnelle dans les domaines des musiques actuelles et des techniques du son constitue le cœur d'activité de l'Institut.

Cet Institut reconnu au niveau national et international a multiplié ses actions de diffusion des musiques actuelles en milieu carcéral, hospitalier, mais aussi quartiers et collèges.

Depuis quelques années, l'IMFP organise des résidences et Master class dans le domaine des musiques du monde et des musiques traditionnelles et s'investit dans des actions jeune public : orchestres à l'école, résidence en milieu scolaire, festival de jazz, concerts et ateliers.

L'IMFP est reconnu par le Ministère de la Culture depuis 2004, désigné Pôle d'excellence en formation professionnelle artistique par le Conseil Régional depuis 2001, et missionné par le Conseil Départemental pour l'organisation de l'opération « À vous de jouer ».

L'IMFP possède une salle de concert et un studio d'enregistrement, qui permettent aux jeunes stagiaires de se former et de se produire dans des conditions optimales.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Les concerts se déroulent dans une salle proposée par les enseignants, d'une jauge minimale de 180 places, avec mise à disposition gratuite, à proximité des écoles et/ou établissements. Cette salle devra répondre aux consignes de sécurité quant à l'accueil du jeune public (à vérifier auprès des communes), ainsi que d'une acoustique adaptée.

Le concert sera programmé uniquement durant le temps scolaire, la sonorisation sera assurée par les artistes. La durée du concert et du temps d'échange est estimée entre 45 minutes et 1 heure en fonction de l'âge des élèves.

Des ateliers de pratiques artistiques dans les classes peuvent être proposés en option selon la programmation (les conditions financières seront à définir avec le partenaire)

La DAAC et la DSDEN, en partenariat avec l'IMFP/Salon de Musique proposeront :

- des documents pédagogiques pour la préparation des concerts
- un exemple de charte du jeune spectateur
- les supports pour la réalisation des productions chantées

Cahier des charges des enseignants :

- Recherche d'une salle avec une jauge minimale de 180 places à proximité de l'établissement .
- Montage d'un projet pédagogique autour de la proposition de l'IMFP en s'appuyant sur les propositions de la DSDEN/DAAC avec exploitation du dossier pédagogique fourni
- Evaluation des compétences mobilisées et acquises au cours du projet

- Mise en œuvre du travail choral ou instrumental en lien avec le concert
- Production d'une trace du parcours réalisé
- Organisation des déplacements des élèves
- Il est indispensable que les élèves soient préparés au concert et bien encadrés

Cahier des charges de l'IMFP et/ou Salon de musique :

- Choix de la programmation musicale en partenariat avec l'Éducation Nationale.
- Accueil des élèves
- Assurance et licence d'entrepreneur de spectacle Déclaration SACEM
- Déclaration et rémunérations des musiciens et/ou signature d'un contrat de cession Édition des factures pour les établissements

PROGRAMMATION

Pour consulter la programmation des concerts 2020 - 2021 suivre ce lien :

<https://www.imfp.fr/concerts-jeune-public>

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le premier degré :

Pour le premier degré, les modalités de candidature sont présentées sur le site de la DAAC, dans la rubrique « Inscription aux dispositifs / Candidatures aux opérations partenariales » : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10587502/fr/candidatures-aux-operations-partenariales

Pour le second degré :

Les inscriptions au dispositif seront possibles dès réception du courrier de M. le recteur envoyé aux établissements lors de la reprise progressive des cours.

Le formulaire d'inscription sera accessible à l'adresse suivante : <http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkj/k/vYCgVhU>

Toutes les informations relatives aux dispositifs sont publiées sur la page dédiée du site de la DAAC : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021

Dès que le comité de pilotage de ce dispositif pourra se réunir, il validera la liste des classes sélectionnées, et un mail informera les établissements dont l'inscription a été retenue.

ATTENTION : Veuillez prendre en considération que seul l'usage de l'adresse électronique académique est autorisé par la RGDP. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail académique.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la mise en oeuvre du dispositif est susceptible de subir des modifications.

CONTACTS

DAAC

Peggy Rago, Chargée de mission musiques actuelles DAAC

peggy.rago@ac-aix-marseille.fr

IMFP

jeunepublic@imfp.fr